CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 8 Février 2019

OBJET : Acquisition par contrat de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de locaux situés 10 route de la Valentine à Marseille 13011 destinés à l'installation de la MDS de Saint-Marcel.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver l'acquisition en VEFA de locaux d'une superficie de 1380 m² et de 30 places de stationnement, dans un immeuble situé 10 route de la Valentine à 13011 Marseille, au prix total de 4 792 008 €TTC (bureaux aménagés et parkings) sous réserve de l'estimation du Domaine, en vue d'y reloger les services de la MDS de Saint Marcel; à ce prix s'ajoutent les honoraires de l'agence Colliers d'un montant de 143 760,24 €TTC soit au total une somme de 4 935 768,24 €TTC,
- d'autoriser la signature de l'avant-contrat, de l'acte définitif ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération,
- d'approuver le mouvement d'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense de 4 935 768,24 €TTC ainsi que les frais notariés non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée